

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

AMENDEMENT

N ° CE709

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après le mot :

« agronomie »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 49 :

« . Ce conseil porte notamment sur la protection des végétaux et sur l'utilisation efficiente et durable des ressources. Il vise à améliorer la viabilité économique, environnementale et sociale des exploitations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.